



# La Lettre de Votre Maire

n° 9 – avril 2024

*Madame, Monsieur,  
Chères Steenoises, chers Steenois,*

Chaque année, au lendemain du vote du budget, je vous rends compte de la situation financière de notre commune. Depuis 2020, nous faisons tout notre possible pour maîtriser au mieux le budget municipal, pour continuer à investir, pour améliorer le cadre de vie, tout en faisant des choix en phase avec nos finances et face à un contexte économique difficile et dégradé.

Cette nouvelle année est amorcée et avec elle, l'espoir d'un avenir meilleur. Les problèmes à résoudre ne manquent pas. Certes, le contexte est anxiogène et nos projets sont malmenés par ce cortège d'incertitudes. Il nous invite à revoir notre feuille de route en adaptant nos objectifs à un nouvel échéancier calendaire.

Avec l'équipe qui m'entoure, nous sommes déterminés à poursuivre notre ligne directrice notamment par la mise en œuvre des projets de rénovation énergétique que nous poursuivons avec nos différents partenaires : les services de l'Etat, la Région, le Département et la CCHF.

Nous avançons prudemment, tout en gardant à l'esprit que construire « le village de demain » relève du défi. Nos charges augmentent, les dotations baissent. Il me revient donc de prendre des décisions importantes comme celle entérinée à la majorité, lors du conseil municipal de mars, où nous avons voté pour notre budget 2024 une augmentation de la taxe foncière.

» **« construire le village de demain relève du défi. »**

Le budget de la commune pour l'année 2024 a été voté au conseil municipal du 22 mars 2024. Pour investir et amortir l'inflation, le budget est en hausse.

Malgré des comptes plombés par les conséquences de l'inflation, voici le budget en quelques chiffres :

## **2 millions d'euros : c'est le budget de la commune pour 2024**

En augmentation par rapport à 2023, il intègre à la fois l'inflation générale qui entraîne des dépenses supplémentaires et la volonté de poursuivre l'investissement sur les bâtiments communaux, dans le cadre de la loi sur la sobriété énergétique et celle des Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

## **+3,5 % pour le chauffage (gaz), +24 % pour l'électricité**

A cause de l'inflation, les coûts énergétiques de la commune ont fortement augmenté entre 2022 et 2023 et ne sont pas compensés par la baisse des consommations. Même si l'inflation stagne en 2024, elle restera importante, avec encore des surcoûts à financer prévus au budget. Pour réduire les dépenses, un plan de sobriété énergétique a été instauré. Il vise à installer dans les bâtiments municipaux des équipements qui permettront de réduire les consommations d'énergie.

## **198 466 euros**

C'est le total de la contribution globale de l'État dans le budget de la Ville en 2024 (et qu'on appelle la dotation). La dotation forfaitaire de l'État à la commune est en baisse depuis 10 ans, pour les dotations de solidarité et celle de péréquation, elles sont en légère augmentation, sans compenser pour autant les pertes.



## 1 % d'augmentation de la taxe foncière

Le taux communal de la taxe sur le foncier bâti et non bâti augmentera légèrement par rapport à 2023.

## Poursuite des investissements

**269 000 €** d'investissements prévus cette année avec notamment, le renouvellement de certaines menuiseries, du remplacement de la chaudière et du passage de l'éclairage en LED pour la salle Devos, et le remplacement de certaines menuiseries pour l'école Pierre Dewaele. Pour ces investissements, un dossier de demande de subventions a été constitué, condition nécessaire à leur réalisation.

## Des dépenses de fonctionnement en hausse de 3,8 %

La hausse des dépenses générales (énergie, assurances, prestations), de main d'œuvre (personnel) et des autres charges (service incendie) conduisent à une prévision des dépenses de fonctionnement supérieure de 3.8% par rapport à 2023.

## 37 966 euros

C'est le montant annuel pour 2024 du remboursement des emprunts constituant la dette

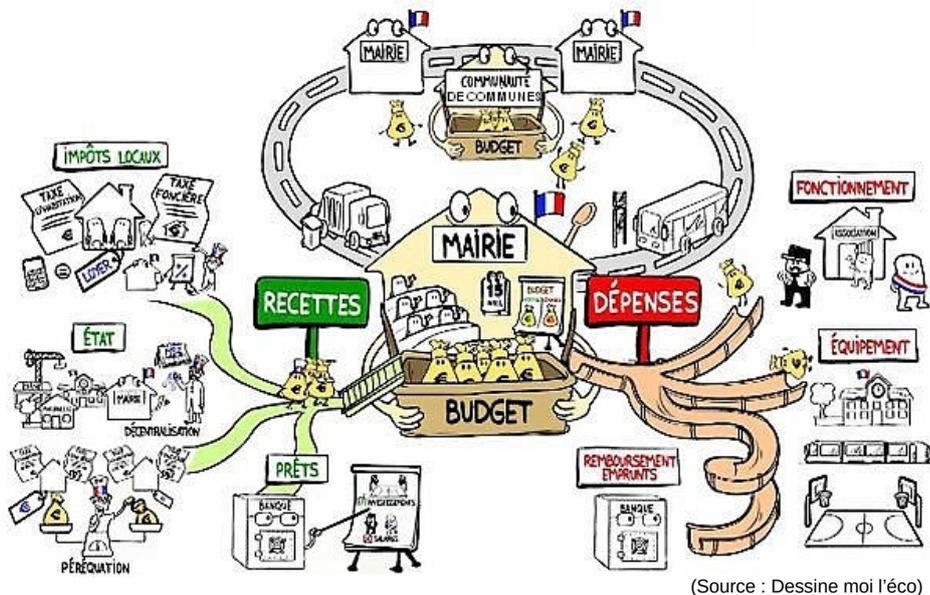
## 18 520 euros

Subventions versées en 2024 par la commune aux associations qui ont déposé un dossier, d'un montant allant de 150 à 8000 €

## Le budget retrace, comme le budget d'une famille, les dépenses et les recettes d'une année civile, du 1er janvier au 31 décembre.

Pour plus de visibilité et de rigueur, le budget communal comporte deux sections : **fonctionnement** courant d'une part et **investissement** de l'autre. Chacune des deux sections comporte une partie dépenses et une partie recettes.

- Les dépenses correspondent au coût de fonctionnement des services ainsi qu'au financement des investissements et au remboursement de la dette.
- Les recettes correspondent aux dotations de l'État, aux impôts locaux et à des sources de financement comme le pacte fiscal de solidarité de la CCHF et les subventions.



En 2024, nous sommes contraints à maintenir et à renforcer notre **plan d'économies** déjà engagé depuis l'année dernière, afin de **limiter** les augmentations des taux d'imposition et **équilibrer** notre budget tout en préservant les services publics et les **projets utiles** pour les Steenois, sans pouvoir faire appel aux banques.

Vous pouvez compter sur notre engagement pour Steene.

Votre maire,

*Bien à vous,*

*Alain Davroux*